

N° 21
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

9 novembre 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide
judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de
la République française et le Gouvernement de la
République du Costa Rica.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 131 (2014-2015), **88** et **90** (2016-2017).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica, signée à Paris le 4 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 131 (2014-2015), Sénat.